

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 46 (1973)

Heft: 11

Artikel: SOS-Préalpes communique : le grignotage des régions naturelles

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Parcs
et jardins
Places de sport
Tennis**

Ch. Lardet

Paysagiste S. A.

Avenue du Temple 12
Téléphone 32 34 21-22
1012 Lausanne

M + F G. P. R.

SOS-Préalpes communique:

**Le grignotage
des régions naturelles**

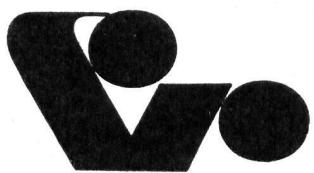
En juin 1971, SOS-Préalpes adressait au Grand Conseil vaudois une pétition signée de plus de 34 000 citoyennes et citoyens. Elle demandait à l'Etat d'entreprendre une *planification globale* des Préalpes, qui détermine les zones de construction, les zones de tourisme industriel et, enfin, les espaces naturels intacts, réservés au tourisme pédestre et au maintien de la flore et de la faune. Il s'agissait d'endiguer, de concentrer à certains endroits, le foisonnement anarchique d'installations mécaniques, de routes, de bâtiments qui menace d'envahir et de défigurer tout le pays, vallée après vallée, sommet après sommet, au détriment des besoins vitaux de notre population.

Notre pétition a été prise en considération par l'autorité législative (séance du 21 septembre 1971) et renvoyée au Conseil d'Etat, en invitant ce dernier à présenter un rapport au Grand Conseil (ce qui n'a pas été fait à ce jour). Certes, l'Etat a fait entreprendre une étude du domaine skiable des Préalpes, et un «Rapport intermédiaire» sur le vallon d'Orgevaux a été déposé. Mais il s'agit d'une étude technique, localisée, conçue du seul point de vue du ski. Elle ne répond pas du tout à ce que demandaient les 34 000 signataires, à savoir: un aménagement d'ensemble qui garantisse l'intégrité de vastes espaces naturels. Elle n'empêche en rien les demandes successives de concessions d'exploitation mécanique, accordées ou non de cas en cas, sans politique d'ensemble. En un mot, elle ne permet pas d'éviter le «grignotage» permanent et désordonné du pays.

Du reste, ce grignotage est en train de prendre d'autres formes, tout aussi alarmantes. Par exemple, on voit se multiplier des routes forestières qui n'ont plus rien à voir avec les agréables chemins de dévestiture d'autrefois qui se confondaient avec la nature. Goudronnées, larges de 4,20 mètres avec les accotements, elles ont une emprise réelle sur le terrain d'une dizaine de mètres. Or, s'il est interdit de percer une fenêtre dans une façade sans mise à l'enquête, il arrive qu'on néglige cette procédure pour des routes! Ainsi, on a entrepris récemment la construction d'un tronçon de deux kilomètres qui ceinture le lac d'Issalet, abîmant irrémédiablement un endroit d'une prenante beauté, au bas du pâturage de Fontanaz-David, dans le vallon de la Veveyse. Il existe un projet de route transversale aux Verraux. Par Soladier, Chessy, le flanc du Folly, elle rejoindrait la route de Plan-Châtel. Elle porterait atteinte à une région magnifique et encore intacte. Il y a un autre projet de route aux Pautex: sur un kilomètre, elle passerait à cent mètres de la réserve naturelle des Tenasses, l'une des deux seules tourbières des Préalpes vaudoises, d'une beauté caractéristique et d'une incomparable valeur scientifique. Comme on prévoit en outre un skilift des Tenasses à la Châ, il faudrait agrandir de 2000 m² la place de parc déjà énorme. La «pression» du public sur la réserve naturelle serait aggravée de façon néfaste. On le sait: dès qu'une route forestière existe, les voitures privées y foisonnent en dépit de toutes les interdictions. Un exemple précis: le 26 août, à 12 h., malgré le temps pluvieux, huit voitures empruntaient le chemin

**Fabrique de volets à rouleau Fribourg S.A.
1711 Treyvaux**

Téléphone (037) 33 14 97



Volets à rouleau
Exécutions: bois,
plastique, aluminium

Stores à lamelles
Exécutions: montage
à l'intérieur et
à l'extérieur
Montage entre
les verres

Succursale de Lausanne
Collonges 19 – Téléphone (021) 25 66 07

**Menuiserie
F. Ducommun**

Agencements de magasins
Menuiserie pour bâtiments et villas

Lausanne

Avenue de Tivoli 14
Tél. (021) 23 95 90

**KRIEG
PAPETERIE**
5, rue Haldimand 1000 Lausanne 17

de Chesey à la Forclaz (pied du Molard), chemin interdit à la circulation. Or, la pénétration motorisée en forêt est désastreuse pour la faune.

D'autre part, la construction de telles routes entraîne des dépenses sans proportion avec l'amélioration de l'exploitation forestière. S'agit-il d'utiliser coûte que coûte les subventions fédérales et cantonales (environ 90% du prix de la construction) ? Mais les finances de la Confédération et du canton concernent notre portemonnaie ! Et puis, l'entretien des routes de forêt, souvent très onéreux, reste à la charge des communes !

SOS-Préalpes juge nécessaire d'avertir le public de l'urgence d'une politique de préservation de la nature. Les lois forestières, fédérales et cantonales, ne tiennent compte que de deux facteurs : le rendement et le maintien de la superficie. Elles ignorent les fonctions biologique, écologique et récréative de la forêt. A Liestal, dans sa séance du 19 septembre dernier, le Conseil communal a accepté à l'unanimité un postulat à la municipalité, lui demandant d'accorder une priorité à ces fonctions essentielles. C'est des citoyennes et des citoyens que dépend la sauvegarde du milieu naturel.

Dans *Coopération* du 11 octobre 1973.

73

Peut-on manger les poissons du Rhin ?

La quantité trop élevée de mercure dans les eaux du Rhin, provenant des rejets d'industries disséminées sur l'ensemble du bassin rhénan, et décelée depuis de nombreuses années, atteindrait dans certains cas, selon l'administration française de l'agriculture et du développement rural, des taux alarmants proches de 3,9 milligrammes par kilogramme de chair de poisson prélevée, alors que la norme française provisoire est de 0,7.

Cependant, «les renseignements actuellement disponibles sur la pollution du bassin rhénan par le mercure sont encore très fragmentaires et ne suffisent pas à conclure que la consommation de poissons du Rhin est dangereuse», déclare dans un communiqué la préfecture de l'Alsace. Mais, ajoute le communiqué, «en l'absence de normes scientifiques établies en ce qui concerne les seuils de toxicité du mercure, il semble préférable d'être prudent. Aussi est-il conseillé aux amateurs de poissons pêchés dans les eaux rhénanes de ne pas en consommer trop fréquemment.»

Une action à caractère international est donc nécessaire pour maîtriser l'ensemble des rejets de mercure et de métaux lourds en général dans l'ensemble du bassin rhénan, auxquels on impute les hécatombes de poissons, car une réglementation au seul usage d'un Etat riverain ne saurait suffire.

Le communiqué précise que, pour ce qui concerne l'Alsace, des analyses sont faites sur les eaux, les vases et la faune piscicole du Rhin, qui permettront de mieux localiser les zones de contamination des eaux par le mercure. Des enquêtes sont engagées auprès des industries susceptibles d'utiliser ou de fabriquer des substances mercurielles. Les résultats de ces travaux doivent aboutir à un programme d'action général. «Le Monde», 17. 7. 1973

CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE

FRANCIS MASSON SA

LAUSANNE - Saint-Roch 8 - Tél. 22 66 73



**Fabrique
vaudoise
d'ascenseurs**

SEGULIFT S.A. 1004 LAUSANNE

64, rue de Genève

Téléphone 24 73 53

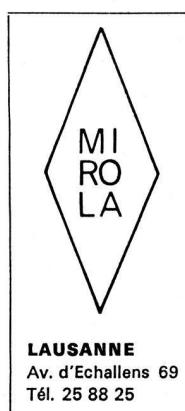
Meystre

Lausanne
(021) 20 51 31

Bienne
(032) 2 38 35

Sion
(027) 2 23 17

papiers peints



Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Vitrages isolants:
Thermopane - Moutex
Polyglass, etc.
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture,
sablage industriel

Vitrerie générale

**Miroiterie
Romande**